

**Séance publique du 14 novembre 2005**

**Délibération n° 2005-3059**

commission principale : finances et institutions

objet : **Versement d'une subvention au centre Jacques Cartier**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A plusieurs reprises, la Communauté urbaine a manifesté son intérêt à promouvoir les activités du centre Jacques Cartier par l'octroi de subventions dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Le centre Jacques Cartier, centre d'études, d'échanges et de recherche Rhône-Alpes-Canada-Québec, créé en 1984, est rattaché à l'université lumière Lyon II. Son principal objectif est la promotion des activités d'enseignement et de recherche avec le Canada et le Québec.

Ce centre, devenu une référence importante au niveau national et international dans le domaine des échanges et recherches en sciences humaines, sociales, sciences exactes et médicales a contribué au rayonnement international de l'agglomération lyonnaise.

S'associant aux autres institutions membres dont les universités et grandes écoles régionales, des conseils régionaux et des villes de la région Rhône-Alpes, la ville de Lyon, le conseil général du Rhône et le conseil régional Rhône-Alpes, la Communauté urbaine pourrait contribuer au financement du centre par le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une participation de 20 000 € au centre Jacques Cartier pour l'année 2005.

**2° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,